



Centre équestre
d'Antoulin

ACCOMPAGNATEUR DE TOURISME EQUESTRE

session 2018 - 2019

Préambule

L'Accompagnateur de Tourisme Équestre – ATE – certifie la capacité à préparer à reporter et à conduire promenades et randonnées équestres en autonomie sur des itinéraires identifiés et entre des relais d'étapes connus, en assurant la sécurité et l'agrément des cavaliers, un emploi rationnel des équidés, le respect de l'environnement et la sécurité des tiers.

Niveau

L'Accompagnateur de Tourisme Équestre est un titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles par Arrêté du 26 mai 2016 NOR: ETSD1611834A, délivré par la Fédération Française d'Équitation, FFE

Prérogatives

Le détenteur de l'Accompagnateur de Tourisme Équestre répond à l'obligation de qualification pour l'encadrement précisée par l'article l'accompagnement de promenades et de randonnées contre rémunération. L'Accompagnateur de Tourisme Équestre est un titre à finalité professionnelle homologué jeunesse et sport de niveau IV. Code RNCP/NSF : 335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs Convention : 3603 - Centres équestres

Métier et fonction

- L'accompagnateur de tourisme équestre est un professionnel dans les activités de tourisme équestre : il exerce les fonctions suivantes :
 - Il accompagne en autonomie des cavaliers lors de promenades ou randonnées de un à plusieurs jours sur des itinéraires identifiés et entre des relais d'étapes connus en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et des équidés,
 - Il transmet les bases de l'équitation de tourisme équestre pour permettre aux cavaliers de participer aux activités en sécurité et avec agrément,
 - Il gère et travaille la cavalerie dont il a la charge afin de la maintenir en état,
 - Il gère les efforts, la locomotion et le mental des équidés dont il a la charge pour le respect de leur intégrité,
 - Il assure le choix et la maintenance du matériel (bourrellerie, matelotage)...
 - Il participe à l'organisation et la promotion des activités de tourisme équestre, de sa structure ou de la structure qui l'emploie.

<p>Test d'entrée en formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour pouvoir entrer en formation, le candidat doit être admis aux épreuves du test d'entrée en formation qui est un examen. <p>Pour se présenter au tests d'entrée en formation, le candidat doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être titulaire de la licence fédérale en cours de validité avec certificat médical de non contre indication à la pratique de l'équitation datant de mois de 3 mois • avoir 18 ans révolus, . • être titulaire au minimum du Galop 6 de Pleine Nature ou du Galop 6 de Cavalier ou du Degré 2 de tourisme équestre ou du Degré 2 de Cavalier délivré par la FFE, . • totaliser sept jours de randonnée minimum dont quatre journées consécutives minimum sans retour à la base de départ, attestés par un établissement adhérent à la FFE ou validés sur son carnet fédéral de randonnée ou être en possession du Brevet fédéral de Randonneur de bronze dé- livré par la FFE, . • être détenteur de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours, AFPS, ou de l'attestation de suivi de la Prévention et Secours Civique niveau 1, PSC1.
<p>Dates de formation</p>	<p>Novembre 2018 / juin 2019</p>
<p>Nombre d'heures</p>	<p>600h</p> <ul style="list-style-type: none"> • 405h de formation • 195h de stage pratique
<p>Coût</p>	<p>4800,00 €</p>
<p>Financement</p>	<p>Les candidats peuvent présenter des demandes de financements en fonction de leur situation personnelle.</p> <p>Pour les porteurs de projet agricole - voir avec le Vivea à la Chambre d'agriculture</p> <p>Pour les autres chefs d'entreprise - voir avec le FAFSEA à la chambre métiers</p> <p>Pour les demandeurs d'emploi - voir avec leur agence pour bénéficier d'une aide</p>

Programme de la formation

La formation est organisée en 6 modules:

- Module 1 : Technique équestre.
- Module 2 : Connaissance du cheval, soins, entretien, maréchalerie.
- Module 3 : Encadrement des promenades et randonnées.
- Module 4 : Connaissances générales.
- Module 5 : Entretien des équipements.
- Module 6 : Stage pratique de mise en situation. professionnelle

Volume horaire

La formation se déroule sur un volume horaire recommandé de 600 heures.

- Module 1 : 90 heures
- Module 2 : 60 heures
- Module 3 : 80 heures
- Module 4 : 50 heures
- Module 5 : 20 heures
- Module 6 : 300 heures

L'examen

L'examen Général se compose de 3 UC

- UC 1 Participer au fonctionnement de la structure
- UC 2 Encadrer et animer les activités de tourisme équestre
- UC 3 Maîtriser les techniques de la spécialité du tourisme équestre

L'organisme de formation

Centre équestre d'Antoulin
07440 CHAMPIS

- n° siret :52480124800013
- n° organisme :2017ATE003-P
- n° jeunesse et sport : 00710ET0036

Les formateurs

Emma JUNG : ATE et BPJEPS
Lena DUPIN : ATE , BPJEPS et maréchal ferrand
Hubert JUNG : ATE

complété par des intervenants extérieurs

Infrastructures

A 25 min de Valence, le centre possède toutes les installations pour la pratique équestre et la formation :

- deux carrières
- un terrain de PTV
- de nombreux chemins de randonnées à proximité
- une sellerie équipé de selles club
- une sellerie équipée de selles de randonnées
- une salle de club

- une salle de restauration
- un bureau d'accueil
- des sanitaires
- un vestiaire

La cavalerie est polyvalente, elle est composée :

- d'une dizaine de poneys d'école
- 12 chevaux d'école
- 10 chevaux de randonnées

Activités sur le centre

- école d'équitation pour adultes et enfants
- accueil de public handicapés
- accueil de groupes (colonies, scolaire)
- balade de l'heure à la journée
- randonnées itinérantes adultes de 2 à 5 jours
- randonnées enfants de 5 jours
- organisation de concours et manifestations diverses
- stages d'été

ANNEXE 1: le test d'entrée en formation

Le test d'entrée comporte 3 Tests

A. Test technique à cheval

Durée : Elle est définie en fonction du parcours par l'organisateur

Le test technique à cheval, correspond à un parcours en terrain varié / PTV de Niveau Galop 6 de Pleine Nature, évalué en acquis / non acquis

Le parcours d'une distance de 0,8 à 2 kms comprend 22 difficultés maximum, naturelles ou simulées pouvant être rencontrées dans le cadre de la randonnée à effectuer dans la limite du temps accordé calculé pour une vitesse de réalisation du parcours de 10 km/heure.

Protection céphalique et protège dos obligatoires pour cette épreuve.

B. Parcours d'orientation pédestre

Durée : Elle est définie en fonction du parcours par l'organisateur

Le parcours d'orientation pédestre, correspond au suivi d'un itinéraire de 3 à 5 km sur chemins et sentiers en temps limité comprenant 8 balises, évaluée en acquis / non acquis

Les balises doivent être équipées d'une pince de contrôle, ou autre matériel similaire et non indiquées sur la carte. Le parcours est établi par l'organisateur sur une carte au 25000ième ou copie couleur.

L'organisateur en distribue un exemplaire à chaque candidat 10 mn avant le départ, à l'écart des autres concurrents.

Le parcours ne doit pas comporter de pièges. Les balises doivent être visibles dans un rayon de 10 mètres et placées à environ un mètre du sol. Le candidat doit trouver au minimum 6 balises, dans un temps maximum défini correspondant à une vitesse de 4km/h.

C. Entretien de motivation

Durée : 20 mn

Le candidat expose au jury son projet professionnel et sa motivation, puis le jury questionne le candidat sur son exposé ainsi que sur ses connaissances sur le milieu et l'activité de tourisme équestre en France, le métier d'accompagnateur équestre, la formation et l'examen ATE.

ANNEXE 2 : contenu détaillé de la formation

Module 1 : Technique Équestre Les contenus du module 1 de formation visent à donner la capacité à l'accompagnateur en formation de :

- M 1.1 Seller et brider correctement un cheval avec son équipement de randonnée et ajuster le matériel,
- M 1.2 Travailler un cheval en main et le présenter en main à l'arrêt, au pas et au trot,
- M 1.3 Embarquer un cheval en sécurité dans un van ou un camion,
- M 1.4 Réaliser le travail d'un cheval en longe à l'extérieur,
- M 1.5 Réaliser la détente et le travail d'un cheval monté,
- M 1.6 Réaliser un parcours défini de maîtrise d'allures en terrain varié,
- M 1.7 Réaliser le travail d'un cheval monté avec cheval de main bête ou non,
- M 1.8 Réaliser des difficultés avec un cheval de main bête ou non,
- M 1.9 Évaluer les capacités d'un équidé et son comportement pour un emploi par le public,
- M1.10 S'exprimer clairement pour parler du cheval et de son travail en utilisant un langage technique et professionnel juste.

Module 2 : Connaissance du cheval, soins, entretien, maréchalerie Les contenus du module 2 de formation visent à donner la capacité à l'accompagnateur en formation de :

- M 2.1 Aménager et entretenir l'espace de vie du cheval et assurer les soins usuels,
- M 2.2 Reconnaître et différencier les différents aliments du cheval et les plantes toxiques,
- M 2.3 Adapter, choisir l'alimentation et l'abreuvement en fonction de l'activité,
- M 2.4 Évaluer et programmer la quantité du travail de sa cavalerie,
- M 2.5 Appliquer les mesures de prophylaxie courantes,
- M 2.6 Connaître et programmer les vaccinations des équidés, obligatoires, volontaires,
- M 2.7 Composer et utiliser une trousse de secours d'écurie et de randonnée,
- M 2.8 Mettre en œuvre des situations de contention : pli de peau, pose de tord nez,
- M 2.9 Détecter une boiterie, identifier le membre boiteux, rechercher les causes visibles éventuelles et intervenir dans les cas les plus simples, juger de la suspension ou non du travail,
- M 2.10 Déceler et soigner les différents traumatismes et plaies dans les limites de ses compétences et dans le respect de l'intégrité du cheval : plaies de harnachement, plaies diverses, traumatismes oculaires, prises de longe,
- M 2.11 Identifier et apporter les soins nécessaires dans la limite de ses prérogatives au quotidien et dans les situations d'urgence, faire appel au vétérinaire,
- M 2.12 Enumérer et identifier les affections parasitaires externes, gale, teigne, et internes, en connaître les mesures de prophylaxie et les soins curatifs,
- M 2.13 Décrire et comprendre l'appareil locomoteur, sa mécanique et ses pathologies, tares, arthrose...
- M 2.14 Décrire et comprendre l'appareil respiratoire, son fonctionnement et les symptômes d'affection, grippe, gourme, emphysème...
- M 2.15 Connaître et décrire l'appareil circulatoire et son fonctionnement,
- M 2.16 Décrire le pied, ses aplombs, son fonctionnement mécanique ainsi que ses pathologies, pourriture de fourchette, clou de rue, encastelure, bleime, seime... Entretien l'hygiène et le bon état des pieds des chevaux, M 2.17 Enlever et remettre un fer et procéder à un dépannage élémentaire,
- M 2.18 Constituer et utiliser une trousse de dépannage élémentaire de maréchalerie d'écurie et de randonnée, M 2.19 Equiper un cheval pour le transport,
- M 2.20 Apprécier le modèle d'un cheval, définir des critères objectifs de choix, apprécier sa valeur.

Module 3 : Encadrement de promenades et randonnées Les contenus du module 3 de formation visent à donner la capacité à l'accompagnateur en formation de :

- M 3.1 Identifier les publics du tourisme équestre et leurs caractéristiques,
- M 3.2 Organiser et gérer l'accueil de la clientèle,
- M 3.3 Accompagner le public dès le premier contact avec l'équidé, en application avec les règles de sécurité et d'hygiène qui s'imposent,
- M 3.4 Evaluer le niveau de la clientèle au travers de parcours,
- M 3.5 Choisir les chevaux en fonction de la clientèle et les préparer pour l'activité prévue, affecter un cheval adapté au niveau du cavalier,
- M 3.6 Transmettre les bases techniques de l'équitation d'extérieur et de tourisme pour le confort et la sécurité des cavaliers,
- M 3.7 Adapter sa sortie en fonction du niveau des cavaliers et du parcours prévu,
- M 3.8 Identifier, utiliser les différentes cartes topographiques et leurs échelles : 1/25 000e, 1 /50 000e, 1 / 100 000e, 1/200 000e, évaluer les distances, interpréter les signes conventionnels,
- M 3.9 Préparer l'équipement nécessaire à l'activité prévue,
- M 3.10 Se conformer aux règles sur la conduite à tenir en cas d'accident, prévoir les liaisons permettant la communication,
- M 3.11 Donner au groupe les consignes relatives à la sécurité, à la circulation et à la préservation des espaces traversés,
- M 3.12 Donner des conseils durant la sortie ou la randonnées pour améliorer le contrôle des chevaux et le confort et la sécurité des cavaliers,
- M 3.13 Assurer la sécurité des gens, des biens et des tiers. Donner au groupe les consignes relatives aux changements d'allures, de vitesse et de direction et définir les moyens de les leur communiquer,
- M 3.14 Gérer la vitesse de déplacement en fonction du niveau des cavaliers et de l'itinéraire préparé,
- M 3.15 Contribuer à l'agrément et au bien-être du groupe,
- M 3.16, S'informer des aspects culturels et économiques des régions traversées et en communiquer les principales caractéristiques,
- M 3.17 Transmettre la connaissance et le respect de l'environnement, faune, flore et cultures locales. Veiller à la qualité des relations avec la population et les usagers de l'espace naturel, agriculteurs, forestiers...
- M 3.18 Organiser les haltes et arrêts,
- M 3.19 Etablir une ligne d'attache de chevaux et s'assurer de leur sécurité lors des étapes, paddocks... Identifier et tracer un itinéraire, rédiger une feuille de route, visualiser et tracer son profil, en évaluer les difficultés,
- M 3.20 Suivre un itinéraire préparé en respectant la durée prévue,
- M 3.21 Donner à un tiers les indications permettant de se localiser,
- M 3.22 Utiliser ses connaissances liées à la météo et aux modes d'information dans ce domaine,
- M 3.23 Utiliser un GPS pour s'orienter ou définir sa position. Le module 3 comprend 4 journées de randonnées école dont au minimum deux nuitées hors du centre.

Module 4 : Connaissances générales Les contenus du module 4 de formation visent à donner à l'accompagnateur en formation des connaissances sur :

- M 4.1 La FFE / CNTE et organes déconcentrés CRE/ CRTE : organisations et missions,
- M 4.2 Le tourisme, la réglementation de l'usage des chemins et le code de la route,
- M 4.3 La réglementation de l'encadrement et l'environnement institutionnel,
- M 4.4 Le droit du travail, les responsabilités et les assurances,
- M 4.5 Les bases de la comptabilité, de la fiscalité, de la gestion,
- M 4.6 La réglementation concernant le transport des animaux vivants et des chevaux,
- M 4.7 Les règles de sécurité et la prévention des accidents active, passive et les Equipements de Protection Individuels / EPI,
- M 4.8 La création d'itinéraires de proximité,
- M 4.9 La conception d'un calendrier d'animations, un programme de randonnées et promenades,
- M 4.10 Les méthodes de commercialisation des produits de tourisme équestre,
- M 4.11 La création et l'organisation des produits de tourisme équestre. La diversification et l'adaptation de ses produits,
- M 4.12 L'élaboration d'un document publicitaire, les partenaires de commercialisation et les publics

- d'usagers, M 4.13 La réponse téléphonique,
- M 4.14 L'évaluation de la satisfaction de la clientèle et l'amélioration de ses prestations.

Module 5 : Entretien des équipements Les contenus du module 5 de formation visent à donner la capacité à l'accompagnateur en formation de :

- M 5.1 Effectuer la maintenance du matériel et des installations,
- M 5.2 Contrôler l'état des installations,
- M 5.3 Mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité,
- M 5.4 Choisir et entretenir l'équipement du cheval de randonnée,
- M 5.5 Effectuer les petites réparations ainsi que les réparations d'urgence : couture à deux aiguilles, pose d'un rivet...
- M 5.6 Effectuer et choisir les différents nœuds et lignes d'attaches : matelotage.

Module 6 : Stage de mise en situation professionnelle

Objectifs : Le stage de mise en situation professionnelle doit permettre à l'accompagnateur en formation d'appréhender la réalité du métier d'accompagnateur de tourisme équestre : ◀ en mettant en pratique les acquis de la formation, ◀ en participant à l'accompagnement des activités d'équitation d'extérieur, ◀ en observant le savoir-faire de l'équipe du Centre de Tourisme Équestre et en échangeant sur ses pratiques professionnelles, ◀ en étant tutoré pour l'acquisition de comportements professionnels. Ce stage se déroule en quatre phases progressives :

1ère phase : Observation – Découverte du centre

Objectifs : L'accompagnateur en formation prend connaissance :

- de la structure,
- du fonctionnement avec les cavaliers,
- des circuits,
- des activités du centre
- du matériel
- de la cavalerie

Le candidat acquiert de l'expérience dans la gestion d'une écurie. L'organisation du stage, ses objectifs et le ou les projets à mettre en œuvre sont définis avec le tuteur.

- M 6.1.1 Prise de connaissance de la structure, du fonctionnement avec des cavaliers, des circuits,
- M 6.1.2 Pratique de la gestion d'une écurie,
- M 6.1.3 Soins aux chevaux,
- M 6.1.4 Participation à l'encadrement d'activités d'équitation d'extérieur,
- M 6.1.5 Technique équestre, travail du cheval,
- M 6.1.6 Autres.

2ème phase : Première étape de la mise en œuvre du projet de stage

Objectifs :

- M 6.2.1 Gestion de l'écurie,
- M 6.2.2 Gestion de l'équipement et de l'environnement naturel de la structure,
- M 6.2.3 Approche et mise en œuvre des aspects relationnels en direction des différents publics et partenaires commerciaux et institutionnels,

- M 6.2.4 Participation et implication de l'accompagnateur en formation aux différentes interventions extérieures liées au fonctionnement de l'entreprise et de la cavalerie : vétérinaire, maréchal ferrant,
- M 6.2.5 Soins aux chevaux,
- M 6.2.6 Participation à l'encadrement d'activités d'équitation d'extérieur et à la mise en route et aux conseils techniques apportés avant le départ,
- M 6.2.7 Technique équestre,
- M 6.2.8 Autres.

3ème phase : Apprentissage de l'encadrement d'une promenade

Être capable de :

- M 6.3.1 Prise en charge de la clientèle : l'accueillir, l'informer, lui communiquer les règles de sécurité, lui présenter l'activité,
- M 6.3.2 Attribuer les chevaux en fonction des cavaliers, les mettre en route et apporter les conseils utiles avant le départ,
- M 6.3.3 Respecter un circuit, gérer un groupe de cavaliers avec leurs chevaux, et animer l'activité,
- M 6.3.4 Mettre en œuvre une procédure d'alerte et de secours d'urgence,
- M 6.3.5 Entretien et améliorer la cavalerie pour la pratique en sécurité du tourisme équestre,
- M 6.3.6 Soins aux chevaux,
- M 6.3.7 Participation à l'encadrement d'activités d'équitation d'extérieur,
- M 6.3.8 Technique équestre, travail du cheval,
- M 6.3.9 Autres.

4ème phase : Encadrement d'une randonnée de plusieurs jours

Objectifs :

- M 6.4.1 Connaître et mettre en œuvre les différentes formes d'intendance,
- M 6.4.2 Décrire et évaluer une randonnée réalisée sous ses différents aspects,
- M 6.4.3 Participer à l'encadrement de randonnées – 6 journées minimum,
- M 6.4.4 Soins aux chevaux,
- M 6.4.5 Participation à l'encadrement d'activités d'équitation d'extérieur,
- M 6.4.6 Technique équestre, travail du cheval,
- M 6.4.7 Autres.

Mise en situation pédagogique d'accompagnement

La validation des exigences préalables à la mise en situation pédagogique d'accompagnement n'est possible que si les modules de formation M 2 et M 3 ont été suivis et validés par le formateur sur le livret de formation ainsi que sur le suivi informatique de la formation de l'accompagnateur. Cette validation s'effectue lors d'une situation d'accompagnement et d'un entretien validés par le formateur suivant les critères définis dans la grille de certification en annexe. Elle se formalise par une validation datée du formateur sur le livret de formation et sur le suivi informatique de la formation de l'accompagnateur qui donnera lieu à la production d'une attestation téléchargeable. A la suite de cette validation l'accompagnateur en formation peut encadrer des activités d'équitation d'extérieur et de Tourisme Équestre dans le cadre de sa formation et sous l'autorité d'un tuteur.

ANNEXE 3: l'examen général

L'Examen Général se compose de 3 UC dont le déroulement et les critères d'évaluation sont définis dans le présent règlement. Le jury utilise les grilles d'évaluation réglementaires pour les apprécier.

UC1 : Participer au fonctionnement de la structure

- Production d'un rapport (20 pages minimum, 25 maximum, hors annexes) Il s'agit d'un rendu des expériences du stagiaire lors de son alternance en entreprise et de sa formation en centre. Rédigé à la 1ère personne, il prendra la forme d'un récit, illustré de descriptions, d'analyses personnelles, apportant des preuves tangibles de ce qui est annoncé. Chapitres du rapport : 1/ Présentation personnelle 2/ Présentation de la structure 3/ Présentation de la cavalerie et du suivi sanitaire 4/ Présentation de la randonnée conduite (dans le cadre de l'UC2)
- Présentation orale (15mn maximum) suivie d'un entretien (15mn minimum) Le candidat présente et soutient son dossier à l'oral en utilisant les supports de communication numériques.

UC2 : Encadrer et animer les activités de tourisme équestre

Le candidat se présente à l'UC2 après avoir validé 17 jours de randonnée :

- 7 jours de randonnée minimum en tant que cavalier, dont 4 journées sans retour à la base de départ, attestée par un établissement adhérent à la FFE, ou validé sur son carnet de randonnées
- 4 journées de randonnée école avec obligatoirement 3 nuitées à l'extérieur
- 6 jours d'encadrement de randonnée l'extérieur effectués lors du stage en entreprise (avec au minimum 4 nuitées à l'extérieur de la base ou 2 x 3 journées avec au minimum 2 nuitées à l'extérieur)

Lorsque le stagiaire peut attester de ces conditions obligatoires, il se présente à l'épreuve de mise en situation professionnelle. Il s'agit d'une randonnée d'une journée minimum évaluée par le jury qui utilise une grille critériée, en condition réelle d'accompagnement, suivie d'un entretien (15 mn max) L'épreuve consiste en l'organisation et la conduite en autonomie et en présence d'au minimum un jury inscrit sur la liste des jurys agréés d'une sortie à cheval d'une journée avec halte de midi sur un itinéraire préparé pour un groupe de 5 personnes minimum, clientes de l'établissement support du stage de mise en situation professionnelle, en assurant à la fois la sécurité et l'agrément des cavaliers ainsi qu'un emploi rationnel des chevaux.

L'obtention de cette épreuve est une condition obligatoire pour se présenter aux UC 1 et 3.

UC3 : Maîtriser les techniques de la spécialité du tourisme équestre

Les 6 épreuves de l'UC 3 sont évaluées indépendamment les unes des autres. Le candidat conserve le bénéfice des acquisitions partielles de cette UC pendant 5 ans

- **Épreuve 3a : détente montée et parcours en terrain varié (PTV)** Durée : Détente montée (15 mn) et PTV (10 mn) : Déroulement de l'épreuve : Situation professionnelle de maîtrise des techniques équestres professionnelles de tourisme équestre sur un parcours imposé en terrain varié. Protection céphalique aux normes et protège-dos obligatoires pour ce test. Le candidat présente sa détente préalable à la réalisation du parcours. Puis il déroule le parcours conforme aux normes techniques, précisées dans la grille d'évaluation et au plan du parcours affiché. Seuls les blocs de difficultés peuvent être intervertis pour mettre en place un parcours adapté à la configuration du terrain d'examen.
- **Épreuve 3b : Longe** Durée : 15 mn Déroulement de l'épreuve : Le candidat présente le travail à la longe d'un cheval de tourisme équestre. Il travaille le cheval préalablement détendu aux trois allures en incluant des transitions, des changements de direction et des difficultés en terrain varié. Ce travail doit permettre d'évaluer la compétence de longeur du candidat ainsi que sa capacité à utiliser la longe dans son travail des chevaux de tourisme équestre. A la disposition du candidat sur l'aire d'évolution : barres d'obstacles pour mettre en place des dispositifs de TREC, un obstacle (chandeliers adaptés au saut en

longe), et si possible des obstacles naturels – tronc, fossé, plans inclinés. Pour mettre en place les dispositifs, le candidat peut bénéficier de l'aide d'une personne à qui il donnera l'ensemble de ses indications.

- **Épreuve 3c : Explicitation** Durée : 5 mn Déroulement de l'épreuve : Après chaque sous-épreuve 3a, 3b, le candidat s'entretient avec le jury et analyse chacune de ses prestations techniques. Il évalue ses prestations, le comportement et les aptitudes de son cheval et s'exprime dans un langage clair et professionnel. Il faut obtenir au minimum 6 « + » dans la grille d'évaluation pour valider la compétence. Si l'épreuve 3c d'explicitation n'est pas validée, le candidat devra représenter les épreuves techniques 3a et 3b supports de l'entretien afin d'être réévalué sur l'explicitation. Si celles-ci avaient été obtenues, elles ne sont pas réévaluées, seuls les 2 entretiens de l'épreuve 3c sont réévalués.
- **Épreuve 3d : Orientation et Topographie** Durée : 25 mn. Déroulement de l'épreuve : Épreuve sur carte de topographie et d'orientation. Le jury donne au candidat une carte ou une portion de carte IGN ou Top 25 échelle 1/25000 (les cartes peuvent comporter différents reliefs : moyenne montagne, mer, bocage...), – et du matériel topographique – boussole, curvimètre, compas, rapporteur, équerre, crayon à papier, gomme et GPS. Le candidat prépare un itinéraire d'1/2 journée minimum, 1 journée maximum comportant 1 halte. Le jury demande au candidat de décrire l'itinéraire préparé, puis questionne le candidat sur l'échelle, le relief, et toute information permettant de vérifier sa capacité à extraire de la carte des informations pertinentes et à présenter et utiliser les différentes fonctions d'un GPS.
- **Épreuve 3e : Maréchalerie** Durée : 25 mn maximum. Déroulement de l'épreuve : Le candidat utilise les gestes justes de maréchalerie pour enlever et/ou remettre un fer, effectuer un dépannage élémentaire, composer une trousse de maréchalerie, prendre et maintenir le pied.
- **Épreuve 4 : Tirage au sort d'une situation** Déroulement : Évaluation en contrôle continu + 1 situation de vérification aléatoire. 30 mn avant l'épreuve, le candidat tire au sort 1 situation à évaluer parmi les 4 situations suivantes :
 - **Situation a : Nutrition** Durée : 15 mn minimum et 25 mn maximum. Déroulement de l'épreuve : Les candidats sont interrogés sur l'alimentation des chevaux, le rationnement, la connaissance et la reconnaissance des différents aliments et de leur valeur nutritive, ainsi que sur les données économiques liées à l'alimentation des chevaux.
 - **Situation b : Épreuve de premiers gestes de secourisme équin** Durée : 15 mn minimum et 25 mn maximum. Déroulement de l'épreuve : Tirage au sort d'un sujet de démonstration pratique (Relever la température rectale, Relever la fréquence respiratoire, Relever la fréquence cardiaque, Apprécier l'aspect des muqueuses, Contrôler le signalement et les vaccinations) et d'une question de connaissance (Blessures de harnachement, Affection de l'appareil locomoteur, Critères d'appréciation de l'état général du cheval, causes et effets Critères d'appréciation des aplombs du cheval, Affections de l'appareil digestif, Plaies superficielles et profondes, Myosite, Fourbure, Parasitisme) avec exposé et entretien avec le jury
 - **Situation c : Épreuve de matelotage et bourrellerie** Durée : 15 mn minimum, 25 mn maximum. ⌚ Déroulement de l'épreuve de matelotage : Épreuve pratique de matelotage dans laquelle le candidat effectue à la demande du jury un nœud d'attache et une ligne d'attache. L'épreuve est suivie d'un entretien permettant de vérifier la connaissance du candidat de différents nœuds et de leur usage. ⌚ Déroulement de l'épreuve de bourrellerie : Épreuve pratique dans laquelle le candidat décrit les outils et accessoires de bourrellerie et effectue sur la demande du jury une réparation simple.
 - **Situation d : Embarquement** Durée : 15 mn minimum et 25 mn maximum. Déroulement de l'épreuve : Le candidat équipe, embarque et organise le transport d'un équidé. Il connaît et explique la réglementation du transport des chevaux. Le candidat bénéficie de l'aide d'une personne à qui il donne l'ensemble des indications.